Adsm-asso.fr assoadsm@gmail.com

Compte Rendu de la Réunion du 12 Avril 2014 à l'OUSTAOU 18h

Une vingtaine de personnes étaient présentes.

Après s'être présentée, Lilianne FAUCHARD a expliqué le but de cette association.

De nombreuses questions furent abordées :

• Connaître les parcelles qui peuvent être préemptées ou celles qui le sont déjà :

Afin d'être exhausif vous trouverez ci-après le plan indiquant les différentes parcelles qui font l'objet de préemption.

• Quelles sont les différents recours possible :

A ce jour l'association en elle-même n'a pas possibilité de déposer de recours directs car elle n'a pas trois ans d'existence par contre elle peut être un appui pour toutes personnes ayant engagées à titre personnel des poursuites. A ces fins nous avons déjà pris contact avec un Avocat.

 Faut il émettre des restrictions dans l'élaboration des statuts, concernant les personnes faisant partie du conseil municipal, et désirant être membres car impactées par le droit de préemption en date du 4 février 2014 émis par le Préfet des Bouches du Rhône :

Cette remarque à fait débat. Suite à divers proposition nous allons envisager de rajouter une phrase du genre : « Dans son action, l'association doit rester totalement indépendante des organisations politiques, syndicales et confessionnelles ».

• Définition du montant de l'adhésion à l'Association :

La somme de quarante euros par an a été définie comme étant une somme raisonnable, sachant que si une action est menée et demande le concours d'un Avocat, il sera organisé une Assemblée générale extraordinaire pour obtenir le financement de ces frais supplémentaires.

• Connaître les personnes volontaires pour constituer le Bureau :

Il a été un peu plus difficile de trouver 6 personnes pour constituer le bureau. Heureusement quelques volontaires se sont manifestés.